

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26^{ème} jour du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Jean CAILLET, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU (arrivée à 21h00), ~~Mme Magali GRUDÉ~~, Mme Morgane GUÉGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, Mme Sonia LOISEAU, ~~M. Pascal MAUGEAIS~~, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT (arrivée à 20h21), M. David POMMIER, ~~M. Laurent THEBAUD~~, ~~Mme Rachelle TORCHY~~.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme Rachelle TORCHY, Mme Magali GRUDE, M. Pascal MAUGEAIS, M. Laurent THEBAUD

M. Christophe CAURIER a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 juillet 2022

Le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

(Résultat du vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Décisions du Maire

Délibération n° 2022-09-01 : Autorisant M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé et de nommer e-Collectivités en tant que DPO de la Collectivité

Le Maire expose au Conseil Municipal que les activités informatiques du Centre de Gestion de la Mayenne ont été confiées à e-Collectivités. Pour mettre à jour le dossier administratif relatif à la mission RGPD, une délibération doit d'être votée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention et de nommer e-Collectivités en tant que DPO de la Collectivité en date du 26 septembre 2022. Voir délibération n° 2022-09-01

(Résultat du vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Arrivée de Mme Chantal PHELIPOT à 20h21

Délibération n° 2022-09-02 : Tarif de location de la salle des fêtes pour l'année 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la réfection de la salle des fêtes, il convient d'adopter des nouveaux tarifs pour l'année 2023 afin de prendre en compte les aménagements réalisés, de nommer cette dernière et de revoir le règlement intérieur.

Arrivée de Mme Christelle DURU à 21h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, a décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023. Voir délibération n° 2022-09-02

Forfait weekend habitant de la Commune :	250,00 €
Forfait weekend habitant hors Commune :	450,00 €
Forfait cuisine :	100,00 €
Forfait chauffage :	50,00 €

(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Concernant le nom de la salle des fêtes, le maire propose qu'une consultation des habitants ait lieu afin de recueillir leurs propositions. Le conseil municipal garderait les propositions les plus pertinentes (pas de nom de personne, nom en lien avec le caractère polyvalent de la salle et son ambition d'être un lieu de rencontre...). Un sondage pour choisir parmi les propositions retenues pourrait ensuite avoir lieu afin de finaliser le nom de la salle.

Commission Ressources Humaines

L'adjoint aux ressources humaines fait le point sur l'avancement et la mobilité des agents de la commune (la démission de l'agent administratif à temps partiel, la stagiairisation d'un agent de l'école, une embauche en CDD pour 1 an à hauteur de 14h/semaine pour un agent périscolaire, la reconduction pour un CDD de 2 ans de l'agent technique).

Délibération n° 2022-09-03 : Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération n° 2021-09-01 prise lors de la séance du 20 septembre 2021 est erronée due à l'inversion faite entre l'IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et son expérience professionnelle) et le CIA (complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, a décidé de modifier la délibération n° 2021-09-01. Voir délibération n° 2022-09-03

(Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Commission Travaux

– Point sur la salle des fêtes

Le maire et la 1ere adjointe font le point sur l'avancée des travaux à la salle des fêtes. Les travaux sont terminés, quelques réserves ont été mises concernant divers lots. Celles-ci seront levées au fur et à mesure de la réalisation des travaux demandés. La salle étant dorénavant proposée à nouveau à la location, il est proposé d'en informer les habitants via PanneauPocket.

– Point sur le lotissement « La Gobtière »

La viabilisation des parcelles du lotissement de la Gobtière devrait débuter courant février 2023 permettant une mise en vente des parcelles par le lotisseur.

– Isolation du dortoir école

Pour donner suite à un dégât des eaux dans le dortoir l'agent communal procédera au changement de quelques panneaux d'isolant avant les vacances d'automne. Une crapaudine a été installée dans le chaineau afin d'éviter qu'un tel incident se reproduise.

– Chicane voie 1 Communale

Le conseil municipal fait le point sur l'efficacité des chicanes provisoires mises en place pour protéger la sortie du lotissement Longray et faire ralentir les véhicules qui entrent ou sortent de l'agglomération. Quand elles sont en place, les chicanes semblent efficaces mais certains véhicules réaccélèrent après le

carrefour. Plusieurs autres pistes sont abordées (dos d'âne, ralentisseur-plateau, coussins berlinois...). La commission travaux est missionnée pour faire des propositions au conseil lors de sa prochaine réunion.

– Stationnement rue aux Canes

Deux nouvelles places sont créées rue aux canes devant l'atelier de l'entreprise de menuiserie. Des poteaux vont être installés pour interdire le stationnement hors des places délimitées. La gendarmerie a été alertée afin de faire des rondes au moment des entrées et sorties de l'école. En effet, certains automobilistes ne respectent ni les 20km/h, ni la priorité absolue aux piétons dans cette zone partagée, ni les emplacements de stationnement, mettant en danger les piétons.

Commission Communication

La commission demande que soient différenciées les infos du site internet et de PanneauPocket. Cette application est réservée aux informations municipales et aux alertes.

La problématique du référencement du nouveau site est soulevée. En effet, les moteurs de recherche envoient toujours sur l'ancien site qui devait être désactivé par l'hébergeur. Par ailleurs, les photos qui apparaissent ne mettant pas la commune en valeur, de nouvelles photos vont être proposées.

Informations et questions diverses

Illuminations de la Commune pour Noël

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des alertes du Gouvernement qui préconise une diminution nationale de 10 % au niveau des consommations énergétiques, il demande qu'une réflexion soit faite au sujet des illuminations de la Commune pour Noël.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, a décidé en date du 26 septembre 2022 de mandater le maire et la 1ere adjointe pour rencontrer l'entreprise qui nous fournit les illuminations afin de voir si un effort peut être fait afin que la commune participe à la baisse de consommation électrique.

Défibrillateur

Un défibrillateur sera positionné près de la porte de l'ancienne chaufferie à la salle des fêtes.

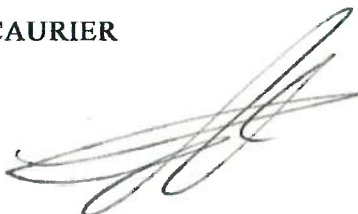
Location du stade au club de Martigné


Le maire informe le conseil municipal qu'une convention sera passée avec le club de Martigné afin que celui-ci ait accès au stade et aux vestiaires les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis après 18h ainsi que le dimanche.

Séance levée à 23 h30

Secrétaire de séance

Christophe CAURIER




Le Maire
Loïc BROUSSEY